

VœuxCCYN2018. Ont bien voulu s'excuser ce soir Mes et mrs Crouzet, députée, De Raincourt Pt CCGâtinais en Bourgogne, Bouchier, conseiller départemental, Brosseron, maire de Chaumont. J'en profite pour remercier les collègues maires qui ont bien voulu m'inviter à leur propre cérémonie de vœux et leur demander de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir participer à chacune d'entre elles et de transmettre mes vœux à leurs équipes et collaborateurs/trices.

Mes. Mrs, bonsoir à toutes et à tous,

Et merci de votre présence pour cette cérémonie des vœux communautaires, cérémonie sans excès de protocole.

Nous sommes ici à Gisy les Nobles, sur les lieux où –si j'en crois la légende- Charles le Chauve, petit fils de Charlemagne, livra bataille contre le dénommé Richard de Roussillon. Il est dit que les soldats tués au combat furent anoblis, entraînant l'appellation de Gisy-les-Nobles pour le lieu où ils périrent en grand nombre... Mais Gisy-les-Nobles, de nos jours, c'est surtout une bourgade, toute pacifique, pleine d'attraits et d'agréments et je suis heureux de vous y retrouver ce soir. Aussi, noblesse oblige, j'adresse un grand merci à la municipalité Gisoise, à son maire et ami, à toi Patrick et à l'ensemble de tes collègues et administrés pour le chaleureux accueil que vous nous réservez.

Une année s'achève, une autre s'ouvre : il n'existe pas de cloison étanche entre elles. Je souhaiterais donc relever quelques faits marquants, à mes yeux, sans prétendre à l'exhaustivité. 6 points pour être précis.

1) Planification et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Nous sommes en phase d'élaboration du PLUI, la délibération de prescription ayant été adoptée en décembre 2015 après que nos statuts aient été mis en conformité en ce sens. Vous connaissez les grands objectifs d'un PLUI (renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le développement

économique, organiser le développement urbain tout en recherchant un juste équilibre entre ce développement et la préservation des espaces agricoles et forestiers, valoriser et préserver l'environnement). Le PLUI (qui doit être en cohérence avec le SCOT, lui-même en cours de réalisation à l'échelle du PETR – de Joigny à Villeneuve la Guyard) s'élabore sur une longue durée, jusqu'à 2021. Il s'agit d'un projet collectif et partagé qui nous invite à anticiper, prévoir, nous projeter dans les décennies futures. Ce qui nécessite de disposer d'une photographie rigoureuse de l'existant. C'est tout l'objet du diagnostic en cours. Il est indiqué, tant dans les documents préparatoires du SCOT que dans ceux du PLUI, que l'armature urbaine comme l'organisation territoriale prépondérantes épousent les contours de la vallée de l'Yonne : c'est ainsi que l'histoire humaine a façonné notre territoire (dont on sait – dit au passage- que son identité est singulière, notamment par rapport à la Bourgogne). Mais nous, chers collègues, nous devons toujours garder en tête que le développement local ne saurait négliger ni les deux versants des rives de l'Yonne, ni la vallée de l'Oreuse et les coteaux ouverts du Nord-Est. En clair, pour parler en diagonales, notre Communauté de Communes, son aménagement, son animation se conçoivent de Saint Sérotin à Sognes comme de Thorigny à Chaumont.

2) Introspection.

Dans une période où tout bouge à toute allure, au point que l'on y perd de la visibilité, nous n'avons de cesse d'analyser nos propres pratiques afin de mieux appréhender l'avenir.

- ° Nous avons ainsi fait procéder à un audit de notre service d'Accueil de loisirs sans hébergement par les soins des Pupilles de l'Enseignement Public. Cela a donné lieu à la publication d'un rapport extrêmement fouillé et soigné.
- ° Tout en prenant les dispositions en vue d'abriter enfin nos services techniques dans des locaux fonctionnels et autonomes, nous avons commandé, avec l'aide de l'Ademe, une étude de notre service déchets ménagers et assimilés, étude qui a mis en avant de sérieuses pistes d'amélioration.
- ° Même démarche au sujet des services d'eau et d'assainissement, j'y reviendrai.

Pardon d'énoncer une évidence : ces diagnostics, ces audits, s'ils devaient rester comme simples recueils de connaissances n'iraient pas jusqu'au bout de leur logique. A nous d'en tirer le meilleur et de mettre en application leurs suggestions et recommandations.

- ° Dans le même mouvement, nous sommes en contact avec « Territoires conseils » (anciennement Mairies conseils), un service de la Caisse des dépôts et consignations, afin de bénéficier –sans frais- de l'accompagnement d'un expert en vue de nous saisir finement des enjeux financiers auxquels les communes et intercommunalités sont confrontés. Afin de disposer de tous les outils d'aide à la décision. Cette animation de la réflexion financière et fiscale entre les communes et leur intercommunalité devra intégrer la problématique de la FPU (fiscalité professionnelle unique). J'espère sincèrement que cet accompagnement se mettra en place au plus vite.

3) La force de l'élaboration collective.

Aujourd'hui comme hier, et peut-être plus qu'hier, les obstacles ne manquent pas. Ils se dressent dans la vie des communes, dans celle des intercommunalités. Dans le cadre de la préparation de sa convention nationale, l'Assemblée des Communautés de France a lancé une enquête auprès des Présidents d'intercommunalité. Il en ressort que seulement 43% supposent que l'investissement va redémarrer dans leur territoire mais faiblement. Ils considèrent qu'ils n'ont plus de marges de manœuvre sur leur budget de fonctionnement (63% les déclarent faibles, 25% nulles...). La succession de réformes institutionnelles, la prolifération paralysante de normes éphémères, la réduction continue des moyens depuis des années, pour ne citer que cela, sont des freins objectifs.

Faut-il pour autant baisser les bras ?

Non, l'esprit de responsabilité exige de ne pas les fuir, de ne pas s'écarter, de tenir bon. L'homme se découvre quand il se mesure à l'obstacle, dit-on parfois. Ayons l'audace, l'audace de l'espoir, l'audace des responsabilités. Et c'est mille fois mieux lorsque le collectif l'emporte.

C'est exactement à cela que je songeais en début de semaine, lors d'une réunion de travail sur le transfert de la compétence eau et assainissement. Nous nous interrogeons légitimement sur la poursuite de l'étude de phase 2 compte tenu de l'hypothèse du dépôt d'une proposition de loi à ce sujet (hypothèse levée voici deux jours). C'est par l'échange courtois et la discussion franche, que nous sommes parvenus à retenir une position pertinente : ni précipitation, ni abandon de l'acquis. La phase 1 du diagnostic réalisé par l'ATD (agence technique départementale) n'est pas à jeter aux oubliettes mais, au contraire, à enrichir, à faire fructifier par la mise en

commun de données nouvelles et actualisées. L'aide aux communes pour remplir leur RPQS rapport sur le prix et la qualité du service eau/assainissement a été suggérée. Voilà un bel exemple de mutualisation, utile au territoire et à ses acteurs. Ce qui est possible en ce domaine peut l'être dans chacun des volets de la vie communautaire, j'en suis fermement convaincu.

4) La dynamique communautaire.

Car au fond, si notre priorité est bien d'être au service du territoire, de son développement et de ses habitants, nous n'avons guère d'autres choix. Rappelons-nous : notre communauté de communes est née en 2000, dans le sillage du syndicat intercantonal de Pont-sur-Yonne et Sergines. Un an après la loi dite « loi Chevènement » sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale. Dit au passage, le Ministre de l'Intérieur sus-nommé, déclarait aux préfets de France réunis en juillet 1999 : *« En effet, le renforcement et le développement de l'intercommunalité s'appuient sur l'institution communale. C'est le lieu privilégié pour organiser la démocratie locale et faire l'apprentissage de la citoyenneté. La loi respecte les libertés communales, écarte toute tutelle d'une collectivité sur une autre et l'intercommunalité reste volontaire tout en favorisant la naissance d'espaces rationnels de projets »*. Forts de cette philosophie (qui, je le crains, a été nettement infléchie depuis...) les élus du Nord de l'Yonne ont structuré et nourri une communauté de communes dynamique, ancrée dans la vie locale, apportant sa propre pierre pour, comme l'on dit, faire à plusieurs ce qu'il est difficile voire impossible de faire seul.

Lorsque les sentiers de randonnée ont été tracés, cartographiés et inscrits au Plan départemental des itinéraires de petites randonnées,
Lorsque le Spanc ou Servi + ont été organisés,
Lorsque la Halte garderie itinérante, le relais d'assistantes maternelles, le lieu d'accueil enfants parents, l'école de musique et de théâtre, la mutuelle « ma commune ma santé » via le CIAS qui intervient aussi en appui des CCAS, le centre social, la maison de services au public de Sergines (dont je souligne avec plaisir la montée en puissance), Sport pour tous, le service mutualisé d'urbanisme, ont été mis sur pied, pour ne prendre que ces exemples, ils ne l'ont pas été à l'encontre des communes, en concurrence avec des structures existantes, en doublons, mais parce qu'ils répondent à un besoin objectif, identifié, sur le Nord Icaunais. Parce que nous savons que, chez nos administrés, le sentiment de délaissement est le plus fortement ressenti dès lors que l'on s'éloigne des grands pôles urbains, comme l'établit à nouveau une récente étude du Credoc (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). Et soyons nets : imaginez une seconde l'effacement de ces services, c'est-à-dire la communauté de communes sans les 240 inscrits à l'école de musique, sans la dizaine de concerts qu'elle organise chaque année dans nos communes, sans les 250 élèves par semaine encadrés en EPS au gymnase, sans les 220 inscrits hors scolaires dont l'école de nage à la piscine de Serbonnes (une cinquantaine pour le Ban de Pont-sur-Yonne), sans les 136 personnes toujours jeunes inscrites aux cours du matin, 150 aux cours du soir de gymnastique en tout genre, sans les multiples conventions de coopération conclues par la Communauté de Communes et sa MSAP...Et discourez en même temps sur « l'attractivité du territoire »...ça ne tient pas !

5) Audace, réactivité, solidarité, imagination.

La dynamique communautaire requiert, je l'ai dit de l'audace. Mais aussi de la réactivité, de la solidarité et de l'imagination.

Mieux valait n'en point manquer pour digérer coup sur coup le fait que l'accueil de loisirs à la Colonie des Tilleuls de Villeblevin nous échappe puis celui dans les préfabriqués de Pont-sur-Yonne, après prescription de la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations/Jeunesse et sports).

Mieux vaut n'en point manquer pour arrêter les dispositions nécessaires qu'impose l'éventualité forte de la cessation d'activité de Trivalny.

Nous sommes donc, sur ces bases, à pied d'œuvre.

C'est sur ces bases que nous relançons la communication et les procédures en vue de commercialiser la ZA d'Evry.

Que nous affirmons un partenariat actif avec le Groupement de coopération sociale et médico sociale que vont constituer les associations sociales, médicales et paramédicales abritées dans le bâtiment des Bleuets ; nous en reparlerons très prochainement.

Que nous travaillerons dès la semaine prochaine avec la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) dans le but de formaliser si possible un Contrat de développement culturel.

Je voudrais ajouter ceci : on dit parfois, chers collègues, que nous ne savons pas nous vendre. C'est un peu vrai. Nous ne mettons qu'insuffisamment en avant les réussites qui sont les nôtres. Il en est pourtant qui sont originales, significatives et qui méritent d'être reconnues. Je pense notamment, mais pas exclusivement, à notre politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Nous sommes présents avec le pack rentrée aux côtés des collégiens. Présents, par un dispositif similaire, aux côtés des enfants qui ont besoin du Rased, réseau d'aide aux élèves en difficultés. Présents aux côtés des musicien(ne)s et acteurs/trices en herbe. Présents par l'accueil de loisirs sans hébergement et ses initiatives renouvelées ; par la halte garderie itinérante, le Ram, le LAEP aux côtés des familles et des plus jeunes enfants. Présents aux côtés des collégiens par l'opération « jeunesse d'ici » ou le partenariat avec la MAE qui pourrait conduire à une initiative de prévention contre le harcèlement et la violence entre pairs. Présents aux côtés des écoliers par l'intervention de nos ambassadeurs de tri dans les établissements scolaires. Présents aux côtés des jeunes artistes par le Salon de dessins d'enfants. Aux côtés des familles et des jeunes lecteurs par la Quinzaine de la lecture. Aux côtés des jeunes sportifs...

Tout ceci constitue un acquis précieux et je propose que, pour le valoriser, nous fassions le nécessaire en vue d'obtenir le label « Intercommunalité amie des enfants » que l'Unicef pourrait attribuer.

6) Aux agents, toutes filières confondues, de la CCYN.

Pour terminer, je m'adresse aux agents de la communauté de communes, toutes filières confondues : soyez fiers de vous-même comme je le suis de vous. Vous accomplissez un travail dont, de l'extérieur, on ne soupçonne pas l'ampleur. Un travail qui donne du sens à notre existence commune. Vous vivez chaque jour les mutations qui affectent notre collectivité, mutations rapides, profondes, touchant à la démographie, à l'exercice de compétences nouvelles : toutes réclament une capacité puissante d'adaptation. C'est pourquoi votre inépuisable implication est essentielle.

S'il arrive que le doute vous assaille, que la difficulté vous paraît insurmontable, songez au Petit Prince. Il disait que « ce qui embellit le désert, c'est qu'il cache un puits quelque part ». Ce puits, ce sont nos prédécesseurs, vos prédécesseurs qui l'ont creusé, avant même que la communauté de communes soit officiellement constituée.

A vous, à nous, d'en goûter la fraîcheur. Et de l'entretenir.

Bonne année à toutes et tous, pardonnez-moi d'avoir été un peu long, merci de votre attention.